

Pour une psycho-socio-pragmatique de l'agir communicationnel

Claude Chabrol

GRPC, UFR Communication
Université de Paris III, Sorbonne Nouvelle

<c.chabrol@wanadoo.fr>

1. Les propositions théoriques

Pour penser les rapports de la parole et de l'action, il a d'abord fallu que l'on conçoive avec Frege (*Recherches logiques*, 1918) les jugements comme des actes et non comme de simples propositions, vraies ou fausses, selon leur adéquation, exacte ou non, au monde mais c'est avec le second Wittgenstein (1933-1935) que se dégage l'idée fondamentale que « chaque type d'activité langagière (peut être décrit) comme un *jeu de langage* inscrit dans *une forme de vie* particulière » (Vernant 1992 : 296-297).

La nécessité d'une théorie générale de l'action associée aux actions communicationnelles en découle. Elle permettrait de comprendre et de catégoriser les formes de vie ou d'action coopérative désignées comme les « *interactions* » qui constituent le cadre (*frame*) des actions communicationnelles.

Il ne s'agit pas dans ce qui suit d'insister sur les variétés de l'action humaine qui peuvent offrir au premier abord un rôle très différent à la communication et aux pratiques discursives, des activités quasi sans paroles de certains types de travail manuel (ce qui ne signifie pas sans communication !) jusqu'aux relations de service qui peuvent presque se réduire à de simples échanges langagiers. Il nous semble aussi vain de poser qu'on ne peut agir seulement en parlant que de prétendre qu'il y des actions sans communications (toute action humaine suppose un apprentissage préalable des gestes et des outils techniques¹) même si celles-ci ne sont pas toujours contemporaines ou simultanées et produites en situation interlocutive...

¹ L'outil est un artefact sémiotique matérialisé, durable et concentré d'opérations gestuelles et de règles d'emploi qui renvoient à une mémoire de représentations d'actions configurées qui réfèrent à un espace de communications virtuelles.

On voudrait plutôt pour notre part proposer un cadre général pour penser leur articulation dans une perspective psycho-socio-pragmatique.

On posera que l'interaction, d'un point de vue dynamique, est le processus par lequel les acteurs sociaux contribuent à la construction d'une réalité sociale et physique commune et se constituent comme sujets en élaborant mutuellement leur identité sociale et personnelle (Chabrol & Bromberg 1999).

La tâche du psychologue est justement d'étudier les relations complexes qui s'établissent entre les dimensions praxéologiques, communicationnelles et cognitives de l'action, car leurs relations ne sont pas strictement isomorphiques, même si elles entretiennent des rapports interdépendants (cf. Roulet 1995 ; Bronckart 1997 ; Trognon & Kostulski 1999 ; Filliettaz 2002).

Cette articulation entre les théorisations de l'action et de la signification suppose en tout cas la caractérisation des divers actes et actions impliqués dans les rencontres.

1.1. Une hiérarchie des actions et des cadres

La prise en compte des dimensions actionnelles de la communication, au delà d'une simple logique représentationnelle, pourrait reposer à titre d'hypothèse et de façon succincte, sur les actes qui suivent :

a) des actions finalisées ou « praxéologiques » (*Apr*) assumées par un sujet ou plusieurs, qui tendent à modifier, selon des buts et des plans, plus ou moins spécifiés, les mondes physiques, matériels et techniques, et les environnements matérialisés socio-économiques et socio-relationnels. Les propriétés sémantiques de l'action humaine peuvent en être induites (Ricœur 1977).

Une action est définie comme un processus dynamique de changement d'états de chose, réalisé sous contrôle d'un agent humain (agentivité) et dirigé volontairement vers une fin (télicité). L'intention et la motivation à agir sont les états mentaux associés à l'action humaine.

En outre, ces actions impliquent souvent une coopération plus ou moins organisée, entre sujets, et parfois une conjonction des actes en vue d'atteindre des buts partagés, communs, ou complémentaires. L'agir pluriel même s'il ne s'agit que d'une simple coordination d'actions individuelles distinctes en nature comme dans l'espace et le temps, y est prédominant car il découle de la division du travail humain qui organise les actions praxéologiques dans toute société humaine.

b) Ces actions selon Max Weber, ne deviennent « socialement significantes » (*Ass*) qu'associées à des représentations sociales, des normes mais aussi à des attitudes et des valeurs. Cette association dote les actions (*Apr*) d'une dimension cognitive et sociale à la fois qui permet à chaque membre d'une société de leur attribuer une finalité rationnelle et valorisée, approximativement commune. Elles forment un *cadre de référence social* avec des contraintes structurantes pour les actions communicationnelles qui héritent de leurs finalités « pertinentes ».

c) Les actions communicationnelles (*ac*) sont caractérisées par la tentative d'unir pour tous les participants concernés ces finalités et valeurs comme les planifications anticipées des actions avec celles des discours attendus, dans un cadre « *interactionnel et intersubjectif* ». De même que les actions praxéologiques (*Apr*) ne sont que partiellement prises en charge et largement restructurées pour être représentées socialement dans des actions socialement pertinentes, celles-ci (*Ass*) forment des configurations de cognitions sociales qui ne seront pas sémiotisées telles quelles.

Les systèmes sémiotiques imposent en effet leurs formats langagiers : opérations de représentation des actants, de référenciation des objets, de quantification et de régulation (Culioli), où les attitudes du locuteur sont marquées par des opérateurs de modalisation.

Leur fonction interactionnelle : représenter la représentation d'action pour un destinataire, qui de témoin doit devenir co-« énonciateur » du discours et co-acteur de l'action future, va déclencher des transformations importantes.

L'*ac* doit d'abord permettre *l'intercompréhension* et donc la production des états mentaux attendus chez autrui. Elle se réalise par une sémiotisation discursive. En fonction de la situation définie par les enjeux particuliers et les buts d'action collectifs, le sujet communiquant fait le choix de certaines mises scènes discursives énonciatives (rôles communicationnels énonciatifs, contrats de communication évoqués) et sélectionne des types discursifs énoncifs préférentiels (descriptif, narratif, argumentatif...), censés favoriser l'influence. De telles visées d'influence sont en effet présumées², puisque l'action suppose un faire avec, sur, ou pour un Autrui qui doit la comprendre, et l'approuver ou la négocier, ou encore y adhérer par soumission, conformisme ou intérêt pour y participer, la subir, ou la contrer.

² cf. *visées d'influence* (Charaudeau 2001).

d) Les actes de parole³ (*Ap*) (ou de discours) ajoutent aux actions communicationnelles, une propriété supplémentaire d'efficace social symbolique. En fonction de normes et règles sociales et de conventions d'usage socio-langagières, ils transforment les statuts et les rôles sociaux des interactants participants et leurs droits et devoirs réciproques d'interlocuteurs (rôles communicationnels) (cf. Chabrol 1994 ; Chabrol & Bromberg 1999).

Leur nature proto-juridique facilite la réalisation de visées d'influence cognitive, telle faire re-connaître après ajustement un même savoir informationnel comme connaissance assertée avec véridicité et véracité de l'objet ou de l'action, ou de visées affectives, telle faire évoquer à la suite d'un procès argumentatif les mêmes évaluations et ressentir les mêmes émotions à leur propos et de visées conatives, telle faire (s')engager à l'action par promesse, serment, contrat, et ordonner en mobilisant légitimement une posture d'autorité ou conseiller en activant pour le bénéficiaire les topoï socialement les plus attendus.

Si une partie des (*Ap*) peut être manifestée dans n'importe quelle matière sémiotique : linguistique, gestuelle, mimétique, iconique, de façon codique, ou non, la majeure part utilise le langage verbal en y associant les autres matières (Totexte de Jacques Cosnier). Le langage verbal permet sans doute d'instaurer un travail d'interprétation plus important à la charge du destinataire car les actes langagièrement réalisés demandent souvent un calcul inférentiel complexe.⁴

En effet on constate que les actes produits dans les discours et dialogues ordinaires sont en général indirects et implicites plutôt qu'explicites et directs ou à tout le moins plurivalents et très dépendants du contexte de production. Autrement dit ils impliquent un traitement top-down et bottom-up à la fois soit un calcul inférentiel qui n'est ni libre, ni démonstratif mais probabiliste et préférentiel. Comme on le verra plus loin en détail, les interlocuteurs interprétants doivent d'abord se donner hypothétiquement une représentation de la situation actuelle d'inter-action,

³ La dénomination « d'acte de parole » paraît plus adaptée que celle d'acte de langage, pour caractériser ces propriétés. Elle fait référence à une linguistique de la parole et non de la langue, si l'on évoque Saussure, à une approche sémantique et non sémiotique au sens de Benveniste (1969) et à une pragmatique sociale du discours et non à une pragmatique linguistique ou logique. Elle tente de répondre à la question de Labov & Fanshel (1977) : « comment se sert-on de la communication pour agir sur les autres ? » et avec eux, naturellement !

⁴ Cette activité du sujet interprétant est favorable à la persuasion car l'effet de sens est véritablement construit par lui par inférence et non pas décodé automatiquement.

précisée ou modifiée ultérieurement, puis y associer des formats communicationnels plus ou moins attendus (contrats de communication et contrats de lectorat, cf. Georget & Chabrol 2000). C'est à partir de ces cadres socio-langagiers qu'ils traiteront les données sémiotiques, verbales et non verbales en formulant des hypothèses sur la force et le but des actes de parole implicites et en tentant de reconstituer de surcroît les enjeux stratégiques particuliers des interlocuteurs à travers des marquages dans la textualité.

Une définition plus précise de « *l'acte de parole* » peut être produite maintenant. Ce serait un acte de communication mettant en relation un projet d'action communicationnelle et une énonciation langagière servant de support à un processus dirigé vers un but d'action (cf. Labov & Fanshel 1977).

Pour l'énonciateur, il s'agit à partir d'une visée *d'action communicationnelle* d'obtenir l'adhésion à un jugement factuel, une évaluation ou une incitation à l'action, et ainsi de produire un ou plusieurs énoncés qui rendent manifeste pour autrui son intention, compte tenu du contexte, du co-texte et du contrat de communication et réalise ainsi chez l'interlocuteur les états mentaux les plus favorables à l'influence. Pour le destinataire, il s'agit à partir du traitement linguistique de l'énoncé, complété par les connaissances d'arrière-plan nécessaires, de reconstituer par une interprétation inférentielle l'intention la plus pertinente, compte tenu du contexte, du contrat et des buts et enjeux d'action probables (Chabrol & Bromberg 1999).

Des processus généraux et locaux de traitements psycho-socio-cognitifs, donc non spécifiques du traitement de la langue, permettraient de *relier des représentations sémantiques et des représentations actionnelles*. La valeur actionnelle de l'énoncé doit en effet toujours être inférée en combinant les instructions linguistiques et des connaissances supposées partagées, plus ou moins accessibles en mémoire.

Celles-ci seraient formées des éléments suivants : des schématisations des enjeux individuels et des buts d'action praxéologiques communs, associées à des connaissances des superstructures textuelles (ST) et des schèmes normés discursifs (contrats de communication et de lectorat).

Cette ST est le noyau du *genre situationnel* plus ou moins stabilisé en mémoire à long terme.⁵ Elle est sans doute un élément important de la

⁵ On peut le concevoir comme une configuration de représentations sociales sémantisées (Thémata), associée à des éléments emblématiques et polysémiques du lexique (Nexus).

capacité de mise en relation des projets d'actions et des énonciations qui permet aux partenaires en interaction d'orienter leurs productions et leurs traitements des actes de parole et de les organiser en séquences, étapes possibles d'une planification d'action en cours.

1.2. Représentations, connaissances et inférences

On peut reprendre maintenant la question de la définition du contenu psychologique de l'action de Communiquer elle-même, effectuée par des actes langagiers et verbalisés. Il serait représentable comme la tentative d'un locuteur pour rendre manifeste une intention de sens potentielle, soit une configuration floue de représentations mentales, en la sémiotisant à travers des formes linguistiques mais aussi para linguistiques, gestuelles et mimétiques. Le locuteur souhaiterait ainsi que son allocataire mette en œuvre en réception un processus de compréhension qui lui permette, en interprétant ces formes sémiotiques par des procès de décodage et d'inférence, de reconstruire (Culioli 1990) une configuration supposée équivalente des représentations mentales originaires et donc de l'intention de sens primitive.

En fait le sens est co-construit progressivement de façon interactive dans les situations interlocutives, mais aussi dans les situations monolocutives de lecture ou d'écoute. Les formes linguistiques les plus stables ne définissent au mieux qu'un « sens de langue ». Elles exigent pour être interprétées dans les contextes discursifs où elles apparaissent, des opérations d'inférences qui permettent de calculer de *façon probabiliste* le sens en discours d'un énoncé, compte tenu du co-texte et du cadre d'action (Charaudeau 1989). Ces formes linguistiques et sémiotiques ne peuvent agir que comme des « instructions de sens » à opérer dans une série de raisonnements et calculs inférentiels situés.

Des connaissances déclaratives et procédurales et des croyances extérieures au Monde du texte (Charolles 1988), supposées partagées entre producteur et récepteur, doivent être activées pour ces opérations inférentielles. La saisie de la « cohérence textuelle » en dépendrait directement et donc la reconstruction des « sens en discours » qui permettra *l'intercompréhension* nécessaire. Des connaissances spécifiques sur la catégorisation de la situation et de l'action en cours et sur l'emploi des genres ou des superstructures textuelles en sont les pré-requis.

et à des structures syntaxiques privilégiées qui est activée avec la catégorisation de la situation d'action dans un domaine donné de la pratique.

Cette postulation de connaissance partagée fait référence à *l'interdiscursivité* et à *l'intertextualité* de Bakhtine.⁶ Tout discours y est supposé produit et interprétable comme une variation sur *un arrière-plan de représentations sémantiques* et de *questions* socialement significantes dans la mémoire collective, auxquelles les contributions nouvelles font commentaire et réponse. En tout cas cet arrière-plan postulé, somme de connaissances déclaratives, doit pouvoir être activé pour rendre compréhensible et acceptable un discours en réception. Comprendre c'est (se) formuler même approximativement la question et au-delà l'espace de questionnement auquel répond le discours du locuteur (conception « problématologique », cf. Jacques 1985 ; Meyer 1986).

On saisit maintenant la difficulté des analyses sémantiques d'actions communicationnelles prises en discours. Toutes les connaissances déclaratives sociales ou socio-langagières semblent locales ou du moins particularisées et peuvent être vues chez l'analyste comme des hypothèses « ad hoc ». Or une psycho-socio-pragmatique doit aborder cette difficulté et montrer que la démarche fait aussi usage de connaissances procédurales générales en MLT et des connaissances linguistiques en les combinant avec les précédentes. Naturellement l'analyste confrontée à des processus qui mettent en œuvre des cognitions situées et distribuées doit mettre à l'épreuve ses hypothèses dans l'espace du corpus des discours et susciter aussi à leur propos des productions spontanées contrôlées (entretiens) ou non (expérimentations).

1.3. Quelques connaissances procédurales utiles sous forme de principes

Un principe *contractuel de coopération* (Grice 1979) ou de sociabilité communicationnelle incite à postuler que le locuteur a tenté de communiquer « le plus correctement » ce qu'il voulait signifier dans la situation, soit en y respectant au mieux des maximes générales ou postulats quant à la quantité, la qualité et la pertinence et la clarté des informations. Il est évident que la représentation de la situation d'action communicationnelle en cours orientera complètement l'usage de ces postulats. La quantité d'information supposée attendue, la qualité possible de véracité ou de sincérité, la forme de pertinence informationnelle ou le degré de clarté et de désambiguïsation dépendront des attentes croisées psycho-socio-langagières associées à ce type de situation.

⁶ « Ecrits du cercle de Bakhtine », in Todorov (1981).

Un tel principe requiert pour son application dans les situations particulières l'existence de « *contrats de communication* » supposés mutuellement connus. Un contrat de communication peut être conçu comme « un schéma et une norme langagière disponibles en mémoire à long terme, activables par association à une catégorisation événementielle et actionnelle dans une culture donnée. » On a montré expérimentalement son fonctionnement dans le traitement des messages (Georget & Chabrol 2000 ; Ghiglione & Chabrol 2000). Il est lié à des sous principes tels : la reconnaissance réciproque des sujets comme dotés de droits et devoirs de parole et surtout celui de la postulation de connaissances communes et de croyances supposées partagées quant aux caractéristiques langagières des communications attendues (Charaudeau 2002 ; Chabrol 2002)

S'il faut concevoir une « compétence communicative » (Hymes 1974) et pas seulement linguistique, ce sera pour savoir associer à l'avance à un type donné de situation, un genre de communication adaptée, même si au cours des échanges ou des procès de lecture, des ajustements sont possibles et d'ailleurs nécessaires (Ghiglione *et al.* 1986).

La maîtrise du contrat de communication ou de lectorat en serait l'un des pivots. On suggérera que ce sont les attentes routinières qu'il autorise, qui permettent d'échapper pour une part au dilemme entre déterminisme et liberté totale si ce n'est arbitraire des inférences en discours.

Un *principe d'influence* car toute action communicationnelle tend à satisfaire non seulement les enjeux particuliers mais aussi les buts partageables de celui qui l'accomplit en visant à provoquer une réponse ou des effets qui soient de surcroît « à son bénéfice ».

Chaque sujet essayera par exemple dans un débat, de rapprocher le modèle de la réalité publique progressivement compris et accepté de tous, du sien. De même il tentera de rapprocher le système de croyances mutuellement accepté comme véridique de celui auquel il adhère intimement. Un *espace de négociation* est ainsi instauré et il devra accepter d'être tour à tour, source et cible d'influence, et de se confronter au risque de rompre mais en même temps de coopérer s'il veut maintenir le lien communicationnel.

Cette orientation suppose un modèle ternaire et non plus dual de la communication (Berrendonner 1990) où il faut tenter d'occuper la place du TIERS (lieu de la Vérité autorisée majoritaire). Ceci explique les confrontations dans la coopération pour la co-construction d'un environnement socio-cognitif et affectif mutuellement manifeste (Sperber & Wilson 1989) qui ne sera d'ailleurs qu'un compromis public auquel on n'adhère pas nécessairement en privé.

Un principe d'*identification socio-discursive* car toute communication interlocutive ou même monolocutive (simple lecture, ou audition d'un message) est l'occasion d'une ré-élaboration des identités sociales et personnelles des protagonistes. Les mises en cause possibles du modèle de réalité et du système de croyances des sujets représentent des opportunités de risques et suscitent des *motivations défensives* qui orientent les traitements pour protéger le système « attitudes-valeurs-intérêts » du sujet (Chaiken, Liberman & Eagly 1989).

Dans tout procès communicationnel : connaissance et reconnaissance sont en effet intriqués. Les mécanismes bien connus de régulation collective des faces positives et négatives (Goffman 1974) en sont une bonne illustration. Ce principe permet de concevoir que les stratégies mises en œuvre par les sujets tendent à conforter par des procédures diverses les qualités psychologiques et sociales inférables de leurs actions discursives et souvent celles de leurs partenaires dont ils attendent en retour un comportement équivalent.

On comprend mieux ici le principe de *charité* de Davidson qui suppose le fonctionnement d'une règle d'économie socio-cognitive : « *fais en sorte de maximiser les accords et minimiser les désaccords* » qui orienterait les activités mentales des producteurs ou récepteurs d'un discours vers la recherche à terme d'une convergence et d'une similarité, de connaissances et croyances, affectées en outre d'un crédit de vérité majoritaire. Les protagonistes ne peuvent d'ailleurs limiter les conséquences de ce principe qu'en développant des stratégies de rupture ou d'évitement qui mettent en cause la qualité et parfois l'existence du lien communicationnel qui repose sur un *biais de positivité* publiquement affiché.⁷

Un principe de *régulation* sous-tend les stratégies déployées par les sujets. Celles-ci révèlent leurs efforts pour réguler au mieux dans le temps et l'espace de la production discursive la composition de leurs enjeux et buts praxéologiques avec ceux de leurs partenaires en fonction du type d'action communicationnelle contractuellement attendue et particularisé au fur et à mesure des échanges.

⁷ Dans les situations de débats polémisés régulés par un tiers autorisé (ex : animateur médiatique) et adressés à un tiers destinataire (public audiovisuel), ce biais peut être suspendu mais la qualité du dialogue s'en ressent profondément. Chacun des participants tend à d'emparer seul de l'espace comme dans une production monolocutive mais doit malgré tout rejeter les apports de l'autre et les invalider par tous les moyens, ce qui nuit à la clarté, à la pertinence et à la véracité de la contribution.

Des traces des opérations régulatrices de guidage et de contrôle liées à ces stratégies apparaissent dans la planification discursive et phrastique qu'il s'agisse de la distribution des tours de parole, du choix des thèmes et sous thèmes, de l'allocation des ressources temporelles. Il s'agit de gérer en permanence l'adaptation des contributions de chacun à la finalité et aux étapes de l'action communicationnelle en cours : légitimation et ratification de la quantité d'informations, du degré de pertinence thématique, de la clarté ou désambiguïsation produite, de l'usage du temps et de l'accès de chaque interlocuteur légitime aux échanges. Ces opérations de régulation favorisent la production d'actes de parole de légitimation/ratification ou d'écoute, positives ou négatives, de rappels à l'ordre, d'incitation à clore ou à ouvrir un nouvel espace thématique...

2. Quelques exemples à commenter

Les exemples réels ou parfois inventés qui suivent sont uniquement évoqués pour illustrer rapidement nos propositions. Les premiers ont donné lieu à des analyses plus développées qui seront indiquées.

2.1. Cadre inter-actionnel

Interpréter la valeur actionnelle d'un seul énoncé réactif d'échange suppose de faire référence d'abord à sa visée et donc à son cadre interactionnel pour en déduire son but et évaluer sa force en le situant dans une schématisation d'action et un domaine de la pratique.

- (1) je ne vois pas le rapport
(dans la marge de la copie d'un élève)
- (2) je ne vois pas le rapport
(entre deux adultes qui tentent de résoudre ensemble une question techniquement ou logiquement complexe)

En (1) l'élève devrait pour interpréter sélectionner un cadre d'action *éducatif* et un sous domaine d'action communicationnelle d'*évaluation* puis l'acte de parole implicite à inférer soit un jugement du type *blâme*. Ceci rend plausible l'idée que la majorité des stimuli produits par le professeur dans son rôle communicationnel d'évaluateur d'un travail écrit soient des indices ou signes d'un discours d'*évaluation*, positif ou négatif. Il saisira donc que cet énoncé est sûrement d'orientation *négative* et l'acte de même type. Il devrait savoir aussi que les contrats de communication pédagogique en œuvre impliquent une transformation de politesse très courante par subjectivation et marquage de l'opinion (je ne vois pas vs il n'y a pas) et qu'une assertion qui note l'absence d'un rapport du passage concerné au

sujet du devoir ouvre une inférence commune de reproche ou de blâme, coûteuse pour la face.

Tandis qu'en (2), l'énoncé forme probablement une pré-séquentialisation de *demande d'explicitation* ouverte par un acte d'expression d'*incompréhension*. Le cadre serait en effet du type *résolution d'un problème difficile* entre pairs liés par un but commun. Cet acte sera supposé sincère et sans transformation de politesse nécessaire sans exclure totalement l'expression d'un désaccord local qui porterait sur une solution formulée par le premier locuteur qui n'entraînerait pas l'adhésion du partenaire et avec cette fois une transformation de politesse pour éviter la production d'un acte d'invalidation.

En tout cas dans les deux situations on pourrait avoir affaire à des protections de la face et aux procédures générales liées au maintien d'identifications socio-discursives positives mais entre un blâme, une expression de désaccord ou d'incompréhension, il y a des différences à bien saisir.

- (3) A1 : la table n'est pas débarrassée
 B1 : je n'ai pas le temps
 A2 : pas de problème, je peux le faire seul, en ce cas.⁸

(Il s'agit d'un couple qui rentre dans leur appartement commun)

Pour quelles raisons une information sur un état du monde privé et proche devient-elle au vu de la réaction de B1 une requête de faire, non acceptée par lui ? B devrait activer un ensemble de connaissances sur les états de choses dans le domaine de l'habitation privée et commune aux deux partenaires et retrouver que l'état actuel, désigné en outre avec une négation descriptive, est souvent considéré comme insatisfaisant. Or de façon générale B sait qu'un constat d'un état insatisfaisant qui est sous contrôle des interactants et de lui-même en particulier, sert souvent de pré-séquentialisation à une requête de faire, pour mettre fin à cet état.

A vrai dire, avec l'habitude, B entendra immédiatement *la requête de faire* comme l'acte le plus probable car elle concerne un exemple d'actions souhaitable normativement dans le cadre social actionnel *Tenue de l'espace privé commun*.

Il va de soi, qu'invité chez un ami, il ou elle ne comprendrait pas de la même façon cet énoncé. On l'entendrait d'abord probablement comme une assertion exclamative indiquant le désappointement du locuteur surpris et donnant à inférer seulement son évaluation négative de la situation.

⁸ Cet exemple, à quelques transformations près, a été analysé dans Chabrol & Bromberg (1999).

A pourra ici toujours tenter ensuite de rectifier au troisième tour, pour *négozier* dans ce cas une sortie publiquement plus positive mais il aurait dû marquer plus clairement dès le départ son intention de « faire avec » explicitement, avec par exemple un « il faut qu'on débarrasse ». ⁹

On notera que les actions sont souvent investies de normes et valeurs. Elles apparaissent alors comme dotées d'une valence axiologique et « à faire » ou « à ne pas faire » en particulier quand elles dépendent de l'activité contrôlée de l'agent. Leur absence dans le premier cas ou leur réalisation dans le second entraîne une situation insatisfaisante normativement qui devrait amener des actions de réparation. Les cadres sociaux investissent bien les actions praxéologiques d'une signification sociale et celle-ci surdétermine les cadres interactionnels et intersubjectifs. Ensemble ils contraignent les mises en scènes discursives et le choix des actes. Ceci posé une fois encore, on notera que le maintien positif des identités socio-discursives fait préférer une pré-séquentialisation, cette fois assertive informationnelle à un acte directif même d'intensité faible avec une préférence pour des énoncés moins « clairs » mais qui donnent plus d'espace à la négociation pendant l'échange. Si les rôles sociaux en effet sont en voie de changement dans ce domaine de la pratique et les compétences multiples et indéterminées, cela rend difficile de s'arroger le privilège non seulement d'ordonner ou d'exiger mais même d'inciter.

2.2. Négocier pour consolider *l'identité socio-discursive professionnelle* en produisant une formulation langagière conforme

- (4)¹⁰ A1 : X demande à faire // ... » (interruption de B)
 B1 : Mais je crois qu'il faudrait satisfaire sa demande et // ...
 (interruption de A)
 A2 : Moi je ne sais pas, s'il faut la satisfaire forcément ?
 B2 : Je crois qu'il faut lui laisser la satisfaire.
 A3 : Oui, lui donner l'occasion de la satisfaire.

(Deux éducateurs discutent de ce qu'il faut faire vis à vis d'un jeune en rééducation qui a fait une demande précise de formation, dans la cadre de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).)

Cet échange peut surprendre car si l'interruption de B en B1 peut donner à penser qu'il voulait établir trop vite une solution qu'A n'aurait pas

⁹ Avec Bromberg (*op.cit.*) nous poserons : « qu'on ne doit pas confondre la valeur négociée, par les interlocuteurs, des actes illocutoires pour l'établissement de l'environnement cognitif mutuellement manifeste avec la valeur illocutoire que chacun assigne dans son propre environnement cognitif aux actes initiatifs ou réactifs ».

¹⁰ Corpus enregistré par Claude Chabrol en 1980 en ISES. Voir Chabrol (1994).

soutenue dans l'immédiat, ce que confirmerait sa réserve en A2, qu'on interpréterait normalement comme une invalidation polie, la reformulation de B en B2 étonne. Elle apparaît clairement comme une auto-correction, initiée par les réserves de A2, dont A3 confirme ensuite la validité et la conformité.

On peut faire l'hypothèse qu'A a incité B à reformuler correctement dans son discours la position de « l'Education Nouvelle » constituée dans *une intertextualité* inscrite dans la mémoire collective d'un groupe professionnel¹¹ avec Rousseau, Claparède, Cousinet, Bloch, Froebel, Dewey, Montessori, Herbart, Freinet, qui fait d'abord de l'éducateur « un simple médiateur entre le jeune en rééducation et ses *besoins*, en dehors de toute position d'autorité » (Chabrol 1994 : 130).

Le *contrat de communication* à l'œuvre dans les échanges entre professionnels de ce groupe, privilégiait dans les discussions de bilan et de prise de décisions à cette époque de changement du Travail social, la production d'énoncés éducatifs très conformes. Tout production discursive faite publiquement par un éducateur lors de son activité professionnelle devait permettre d'inférer sans erreur possible son identité socio-discursive conforme et positive et la posture de « médiateur » en était un élément important.

Les auto-corrections, nombreuses en réunion, fournissent une illustration remarquable de ces processus par l'usage ici de modalisations subjectives et objectives.

(5) Le petit // *je crois que* : le petit F. docile /à qui.../, c'est fini

(6) Il est // *je pense* qu'en ce moment il est *peut-être* incapable

(7) Tu dois // *Il me semble* souhaitable que tu partes.

(corpus enregistré par Claude Chabrol en 1980 en ISES. Voir Chabrol (1994 : 183ss)).

Ces exemples parmi d'autres montrent bien le travail langagier produit publiquement lors des réunions pour inscrire dans la pratique discursive, une identité « socio-discursive » de professionnel qui ne donne pas d'ordre, (sans pouvoir), qui ne juge pas et n'évalue pas depuis une position d'autorité incontestable (ni juge, ni expert). On doit penser que ce travail est normativement surdéterminé par le *contrat de communication* disponible en mémoire et rappelé par la situation du groupe en réunion. Il y a des

¹¹ Cette mémoire intertextuelle se constitue dans les lieux de formation et est entretenue dans les organisations éducatives en particulier dans les réunions de travail (Chabrol 1994).

discours attendus avec leurs marquages linguistiques, lexicaux et syntaxiques préférentiels qui sont ici des « emblèmes » du professionnel conforme bien affilié à son groupe et par là représentatif.

2.3. Résistance à l'influence et pluralité des conformismes

W est stagiaire, Z est le chef de service, Y est son adjoint. Les stagiaires avaient des temps d'activité sur le terrain (ici) avec des périodes de formation au Centre national de Vaucresson. A l'époque la remise en cause des structures fermée était importante. Elle aboutit d'ailleurs à la fermeture de cet internat comme des autres ISES, peu de temps après.

- (8) W1 : Avec les copains de l'école, on parle justement des limites de l'internat, tout ce qui se fait // (interruption de Z).
 Z1 : Les limites de l'internat ou dans l'internat ?
 W2 : Enfin les limites... oui les limites dans l'internat, ce que tu peux faire, ce que tu ne peux pas faire.
 Z2 : Est-ce que les limites on ne se les donne pas ?
 W3 : Si on les donne justement, parce qu'on peut tout faire, on pourrait... on veut presque tout faire.
 Z3 : On ne peut pas tout faire, mais je vois ce qu'il y a à faire, on voit ce qu'il y a à faire mais qu'on se refuse de faire parce qu'il y a des limites absurdes... de fonctionnement.
 Y1 : Mais qu'est-ce que tu veux dire dans ces limites dans l'internat toi... l'internat pour toi est une limite ?
 W4 : Le boulot qu'on peut y faire est limité... les limites ne sont pas exprimées, palpables... en fait elles n'existent pas, mais elles sont là quoi !
 Z4 : C'est-à-dire qu'elles se fixent sans qu'elles soient définies carrément, elles se fixent d'elles-mêmes. Mais est-ce que les limites se fixent d'elles-mêmes ou à travers les gens qui travaillent à quelque chose ?
 W5 : Elles sont induites par les gens aussi.
 Z5 : Parce que alors là, enfin moi, c'est peu mon cheval de bataille, ce sont les possibilités qu'offre l'internat et que n'a pas toute autre intervention que ce soit par exemple des « milieux ouverts » ou autres...!

Nous avons déjà souligné dans ce texte la coexistence dans les interventions de W, de deux voix énonciatives Wa et Wb comme si le locuteur était dédoublé (Chabrol 1994 : 209ss).

W développe d'une part une stratégie de soumission (ou d'adhésion ?), par l'intermédiaire de la voix (a) qu'il réalise de façon *mimétique* en tentant de parler comme Z à la limite. Cette stratégie est conforme à son statut et à son intérêt, car le chef de service l'évaluera en fin de stage mais aussi à sa bonne affiliation éventuelle dans ce groupe dans le futur.

Z1 : limites de l'internat ou dans l'internat

W2 : enfin les limites... oui les limites dans l'internat.

Z2 : est-ce que les limites on ne se les donne pas ?

W3 : si on se les donne, parce qu'on peut tout faire.

Il développe aussi pour ce faire, des implications nécessaires (si on se donne des limites, c'est qu'il existe des limites mais que l'on peut en droit tout faire) ou des paraphrases :

Z4 : est-ce que les limites se fixent / d'elles-mêmes ou / à travers les gens qui travaillent à quelque chose ?

W5 : elles sont induites (...) par les gens.

W articule d'autre part, par l'intermédiaire de la voix (b), une opposition à Z en maintenant sa position initiale qui est sans doute celle des formateurs de son Centre. En général il corrige l'énoncé de soumission par ajout qui soit en inverse le sens, soit en diminue la portée.

inversion de position :

W4 : En fait elles (les limites) n'existent pas, mais elles sont là quoi !

diminution de portée :

W3 : Si on se les donne justement, parce qu'on peut tout faire, on pourrait... on veut presque tout faire.

W5 : Elles sont induites (+ aussi) par les gens [donc pas seulement]

En somme, Wa tient toujours compte des hétéro-corrrections de Z tandis que Wb maintient le désaccord, ce qui contraint Z à prendre position à la fin pour défendre son institution.

Sans pouvoir entrer ici dans les détails, on posera que lorsque coexistent pour un même sujet une pluralité d'organisations d'appartenance dans un même domaine social, et des pratiques majoritaires et minoritaires liées à des changements sociaux, l'absence d'homogénéité des représentations conformes conduit l'acteur social à mettre en scène plusieurs énonciateurs pour représenter la pluralité de ses identités socio-professionnelles discursives conformes.

On notera aussi les stratégies pédagogiques de Z qui prend appui, pour inciter W à se corriger, sur des topoï supposés partagés dans toute notre société et en tout cas non spécifiques de l'intertexte de « l'Education nouvelle ». Z oppose ainsi aux croyances d'un groupe celles d'une communauté universelle à la limite. C'est une illustration assez pertinente de la tendance à s'emparer de la place du TIERS pour l'emporter dans des confrontations où l'enjeu est de parler au nom de la majorité autorisée la plus large (ON-VRAI).

Références bibliographiques

- BENVENISTE E. (1969), « Sémiologie de la langue », *Semiotica*, La Haye, Mouton, 1-12.
- BERRENDONNER A. (1990), « Avant-propos : Système et Interactions », in P. Berrendonner & H. Parret (éds.), *L'interaction Communicative*, Berne, Peter Lang.
- BRONCKART J.-P. (1997), *Activité langagière, Textes et Discours*, Lausanne, Delachaux & Niestlé.
- CHABROL C. (1994), *Discours du Travail Social et Pragmatique*, Paris, PUF.
- CHABROL C. (2002), « Action », in P. Charaudeau & D. Maingueneau (éds.), *Dictionnaire d'Analyse du Discours*, Paris, Seuil, 22-25.
- CHABROL C. & BROMBERG M. (1999), « Préalables à une classification des actes de parole », *Psychologie française* 44(4), 291-306.
- CHAIKEN S., LIBERMAN A. & EAGLY A.H. (1989), « Heuristic And Systematic Processing Within and Beyond The Persuasion Context », in J.S. Uleman & J.A. Bargh (éds.), *Unintended Thought*, New York, Guilford Press, 212-252.
- CHARAUDEAU P. (1989), « La conversation entre le situationnel et le linguistique », *Connexions* 53, 9-22.
- CHARAUDEAU P. (2001), « Visées discursives, genres situationnels et construction textuelle », in *Analyse des discours. Types et genres : communication et interprétation*, Toulouse, Editions Universitaires du Sud.
- CHARAUDEAU P. (2002), « Contrat de communication », in P. Charaudeau & D. Maingueneau (éds.), *Dictionnaire d'Analyse du Discours*, Paris, Seuil.
- CHAROLLES M. (1988), « Les études sur la cohérence, la cohésion et la connexité textuelles depuis la fin des années 1960 », *Modèles linguistiques* 10(2), Lille, Presses de l'université de Lille.
- CULIOLI A. (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation, opérations et représentations*, Paris, Ophrys.
- FILLIETTAZ L. (2002), *La parole en action. Eléments de pragmatique psycho-sociale*, Québec, Editions Nota bene.
- GEORGET P. & CHABROL C. (2000), « Traitement langagier des accroches et publicités argumentées », in *Revue Internationale de Psychologie Sociale* 4, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 17-49.
- GHIGLIONE R. & CHABROL C. (2000), « Contrats de communication, stratégies et enjeux », *Revue Internationale de Psychologie Sociale* 13(4).
- GHIGLIONE R. et al. (1986), *L'homme communiquant*, Paris, A. Colin.
- GOFFMAN E. (1974), *Rites d'interaction*, Paris, Minuit.
- GRICE H.P. (1979), « Logique et conversation », *Communications* 30, 57-72.
- HYMES D. (1974), *Foundations in sociolinguistics : an ethnographic approach*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press.
- JACQUES F. (1985), *L'Espace logique de l'interlocution*, Paris, PUF.
- LABOV W. & FANSHIEL D. (1977), *Therapeutic Discourse*, New York, Academic Press.

- MEYER M. (1986), *De la Problématologie*, Bruxelles, Mardaga.
- RICOEUR P. (éd.) (1977), *La Sémantique de l'Action*, Paris, Edition du CNRS.
- ROULET E. (1995), « Etude des plans d'organisation syntaxique, hiérarchique et référentiel du dialogue : autonomie et interrelations modulaires », *Cahiers de Linguistique Française* 17, 123-140.
- SPERBER D. & WILSON D. (1989), *La pertinence*, Paris, Seuil.
- TODOROV T. (1981), *M. Bakhtine le principe dialogique*, Paris, Seuil.
- TROGNON A. & KOSTULSKI K. (1999), « Eléments d'une théorie sociocognitive de l'interaction conversationnelle », *Psychologie Française* 44(4).
- VERNANT D. (1992), « Approche actionnelle et modèle projectif du dialogue informatif », in *Du Dialogue. Recherches sur la philosophie du langage*, Paris, Vrin, 295-314.
- VERNANT D. (1997), *Du Discours à l'action. Etudes Pragmatiques*, Paris, Presses Universitaires de France.